AR Prefecture
017-241700624-20251106-AR15_2025_1-AR
Reçu le 07/11/2025
Publié le 07/11/2025

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Arrêté n° 15/2025
Portant cession de lots de vaisselle réutilisable de la régie Oléron déchets

Le Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2022 autorisant le président à aliéner de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Considérant que dans le cadre de l'expérimentation de gestion de vaisselle réutilisable lors de la saison estivale 2025 lors d'évènements extérieurs festifs la régie Oléron déchets a acquis de la vaisselle réutilisable pour répondre aux besoins des professionnels ambulants présents,
Considérant la proposition de M. Jeangrand Yohan, propriétaire de l'enseigne commerciale « Miana Family crêpes » d'acquérir une partie du stock de vaisselle réutilisable de la régie Oléron déchets afin de poursuivre sa démarche de réduction des déchets,

ARRETE

Article 1
La régie Oléron déchets propose à la vente 100 lots d'assiette/couvercle de la marque RE-UZ.

Article 2
Les 100 lots d'assiette/couvercle achetés le 26/06/2025 au prix de 3,50 €HT sont revendus au prix d'acquisition de 3,50€ HT/4,20 € TTC l'unité à M. Jeangrand Yohan, propriétaire de l'enseigne commerciale « Miana Family crêpes » soit un montant total de 350,00 € HT/420,00 € TTC.

Article 3
Le Président de la Communauté de communes et le comptable public du SGC Marennes Oléron, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Pierre-d'Oléron,
Le 6 novembre 2025.

Le Président,

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Michel Parent

59, route des Allées - 17 310 Saint-Pierre d'Oléron - Tél. 05 46 47 24 68 - Fax 05 46 47 12 88
email : accueil@cdc-oleron.fr - www.cdc-oleron.com